

l'écho taillon nais



Invitation

Vous êtes cordialement invités à la cérémonie des vœux
samedi 07 janvier 2023 à 15h30

à la Salle des Fêtes de Saint Ciers du Taillon.

A cette occasion, nous partagerons une galette des rois
et le verre de l'amitié.

Le Maire et son Conseil Municipal.

SOMMAIRE

Numéros utiles p 2

Le mot du Mairep 3

Informations p 4

Extraits de comptes rendus du Conseil Municipalp 7

Un peu d'histoire p 22

Le coin des Associations p 25

Expositions..... p 31

PHARMACIE : 59, avenue de la République
☎ 05 46 49 63 76

TAXI : **Vivien BOISNARD**
4, les Tillauds
☎ 06 87 80 73 19

SALLE DES FETES : Place du 19 Mars
☎ 05 46 48 11 25

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
34, avenue de la République
☎ 05 46 48 62 65

ECOLES (RPI)
St CIERs du TAILLON
32, avenue de la République
☎ 05 46 70 74 37

ECOLES (RPI)
St THOMAS de CONAC
Le Bourg
☎ 05 46 86 07 72

GENDARMERIE NATIONALE
3, rue du Moulin de la Fuie
☎ 05 46 49 63 66

ERDF (urgence dépannage)
☎ 08 10 33 30 17

SAUR - CER 13 Rue Paul-Emile Victor,
17640 Vaux-sur-Mer
☎ 05 46 39 00 22

Mairie

☎ 05 46 49 63 91

mail: mairie@saintciersdutaillon.fr

Horaires :

lundi 9 H 00
mardi de à
jeudi 12 H 00
vendredi

Permanence de Monsieur le Maire

lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9 H 00 à 12 H 00

En cas d'urgence, vous pouvez joindre :

Monsieur le Maire ☎ 06 81 80 76 65
Le 1^{er} Adjoint ☎ 06 81 22 87 86
Le 2^{ème} Adjoint ☎ 06 77 66 60 79
Le 3^{ème} Adjoint ☎ 06 36 19 33 28

Le secrétariat de Mairie est assuré par :

Alice RIGON (Accueil, Urbanisme, État Civil, Cimetière, Echo Taillonnais)

Valérie MERZERAUD (Comptabilité, État Civil, Urbanisme, Elections)

URGENCES

POMPIERS
☎ 18

SAMU ☎ 15
ou ☎ 112

GENDARMERIE
☎ 17

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Le bilan de l'année 2022 est une accumulation d'événements dramatiques, qui se sont déroulés, après l'épisode inachevé de la pandémie. La situation économique et sanitaire, le climat, la guerre, chaque jour nous apportent son lot de nouvelles anxiogènes.

Notre gouvernement s'efforce à essayer d'amortir le choc de l'inflation que subissent les Français, avec des aides financières qui ne sont que des pansements.

Des millions de Français vivent en dessous du seuil de pauvreté et sont obligés d'avoir recours à l'aide alimentaire auprès des associations.

Face au dérèglement climatique qui nourrit nos inquiétudes après l'épisode des incendies de l'été, les ressources en eau qui ne se renouvellent pas, nous devons agir vite pour empêcher le désastre qui s'annonce.

Du fait de la sécheresse, de l'augmentation importante du prix de l'énergie, les coûts de production augmentent durablement pour les agriculteurs et entraînent une hausse sur les prix alimentaires.

Pour les prix de l'électricité qui s'envolent, on découvre que le marché européen de l'électricité est une aberration. Le marché est totalement dérégulé dans le seul but de permettre à des opérateurs dits « alternatifs » qui ne produisent rien, de réaliser des profits au détriment d'EDF, contraint par ce marché dit « libre » de vendre à perte son énergie à ses concurrents. Une aberration dont tout le monde pointe aujourd'hui les conséquences délétères, mais sans jamais remettre en cause ce marché absurde. Les prix de l'électricité sur les marchés de gros devraient augmenter fortement en 2023. Il est temps de changer de système, de sortir de la libéralisation du marché européen de l'énergie qui nous conduit à la ruine !

Tous les ménages mais aussi les entreprises, les PME, les commerces et artisans, les Collectivités locales sont confrontés à ces fortes augmentations des prix de l'énergie. On imagine les conséquences pour les utilisateurs et les consommateurs.

Pour notre commune, nous allons devoir mettre en place un plan de sobriété pour nos dépenses de fonctionnement en électricité. La première décision du Conseil Municipal a été de réduire l'amplitude des horaires de l'éclairage public dans toute la commune. Nous serons encore plus vigilants sur la consommation électrique de tous nos bâtiments publics y compris du chauffage au fioul. Nous sommes conscients que cette situation va durer.

Des gros investissements ont été engagés, la construction du Pôle Médical qui se termine, l'aménagement de la voirie dans l'avenue de la République et de la rue des Lavandières prévu en ce début d'année et le lancement du PLU (document d'urbanisme) pour sa compatibilité avec le ScoT, seront notre principale priorité.

Vous voudrez bien m'excuser de m'adresser à vous avec autant de pessimisme, comme vous, j'aurais aimé voir un horizon plus serein pour notre destin et surtout pour celui de nos enfants.

Je tiens à vous rassurer, malgré l'annonce de toutes ces mesures d'économie, l'équipe municipale et ses agents, continueront d'assurer au mieux le service attendu par les concitoyens.

Du côté des associations, les bénévoles s'engagent à renouveler leurs manifestations. Nous les soutenons, c'est nécessaire dans la vie du village et pour garantir le lien social.

Je profite de ce mot pour les remercier chaleureusement de leur investissement pour la commune.

Les fêtes de fin d'année approchent, je vous souhaite de passer des bons moments en famille à Noël ou avec vos amis à Noël, ainsi que pour le réveillon du jour de l'an.

J'ai une pensée particulière pour ceux qui resteront seuls pendant ces fêtes et à celles et à ceux qui ont perdu un proche récemment, qu'ils soient assurés de ma compassion.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2023, avec une bonne santé, de la joie et du bonheur dans vos foyers et à toutes vos familles !

Votre Maire , Patrick CHÉRAT

PLOMBIER



Nous comptons un nouvel artisan sur notre commune.
Domicilié au 2 Les Tillauds
Madame et Monsieur BERNIER ainsi que leur salarié **Evan**,
sont à votre service.



Nature et Sens : Luxopuncture - Pressothérapie.

La luxopuncture vous aide à retrouver
votre équilibre
avec la perte de poids , l'arrêt du tabac...

Mme Laétitia BOUQUET

30 Av. de la République ·

Tél : 06 75 73 64 15

mail: laetitia.bouquet17@orange.fr

Facebook: @natureetsens.luxopuncture



A COMPTER DU **LUNDI 20 JUIN 2022**, LE **BADGE DEVIENT OBLIGATOIRE** SUR TOUTES LES DECHETERIES. SEULES LES PERSONNES MUNIES D'UN BADGE SERONT ACCEPTEES.

Déchèterie de LORIGNAC

Horaires été * & hiver

Mardi	}	9h00 -12h30
Mercredi		et
Jeudi		14h00-17h30
Samedi		

Lundi Fermé
Vendredi Fermé*
Dimanche Fermé

Les Terriers des Caves - 17240 LORIGNAC
Tél / Fax 05 46 70 13 96

Horaires d'été*-
du 01/04 au 30/09 :
ouvert
de 9h -12h30
et 14h - 17h30

Déchèterie de GUITINIERES

Horaires été & hiver

Lundi	}	9h00 -12h30
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		et
Vendredi		
Samedi		14h00-17h30

Dimanche Fermé

6 Rte Pont Richaud - 17500 GUITINIERES
Tél / Fax 05 46 48 32 81



**Électricité
Prudence**
Gardons nos distances



Campagne d'élagage à proximité des réseaux électriques à SAINT-CIERS-DU-TAILLON du 10/10/2022 AU 30/06/2023

Enedis organise une campagne d'élagage au sein de votre commune pour améliorer la qualité de la distribution de l'électricité et garantir la sécurité des biens et des personnes à proximité des lignes électriques.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise prestataire SARL BERGER de la façon suivante :

- Travaux d'élagage, d'abattage et de débroussaillage du 10/10/2022 AU 30/06/2023

Selon les besoins, notre prestataire pourra être amené à contacter directement les propriétaires des arbres.

Pour tout renseignement complémentaire, nos services restent à votre disposition au 09.69.32.18.84

Rappel : les règles de sécurité à respecter aux abords des lignes électriques

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service dépannage d'Enedis.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service « dépannage » d'Enedis au 09 726 750 suivi des deux chiffres de votre département.

O P A H Programme d'actions

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) vient d'être lancée sur le territoire de Haute-Saintonge.

C'est dans le cadre du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Haute-Saintonge qui fixe comme objectifs la revitalisation des centres bourgs et la re mobilisation du parc ancien, que la communauté des communes (CDCHS) vient de lancer une opération programmée d'amélioration de l'habitat.

Cette offre de services, à laquelle les collectivités peuvent avoir recours afin de favoriser le développement de leur territoire par la requalification de l'habitat privé ancien.

C'est une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières.

Il s'agit de favoriser la rénovation énergétique pour l'amélioration thermique des logements, d'adapter des logements pour les personnes âgées de plus en plus nombreuses.

Qui peut bénéficier de l'OPAH ?

- Les propriétaires de leur résidence principale ou d'un logement locatif de plus de 15 ans
- Les futurs acquéreurs (ménages qui souhaitent acquérir un logement pour s'y installer et les bailleurs qui souhaitent investir afin de remettre sur le marché des logements locatifs de qualité).

Comment mettre en place une OPAH ?

- 1-le logement doit être achevé depuis plus de 15 ans.
- 2-les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier.
- 3-les travaux doivent entrer dans une thématique de l'OPAH.
- 4-le logement doit être destiné à la résidence principale des futurs occupants.

Quel revenu fiscal de référence pour une aide de l'ANAH ?

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	15 262	19 565
2	22 320	28 614
3	26 844	34 411
4	31 359	40 201

Ce dispositif vous permettra d'obtenir des renseignements et des conseils gratuits pour le montage des dossiers accompagnés des subventions et primes possibles. Nous vous communiquerons prochainement le Guichet Unique pour l'accueil téléphonique, les permanences des opérateurs pour les conseils et accompagnement technique et administratif pour les particuliers, ainsi que l'opérateur du suivi de l'opération.

Réunion du vendredi 17 juin 2022

Étaient présents : 11

Étaient absents excusés : Martine SORIN - Micheline LAMOTHE - Didier ROY - Thierry CAMUS

Secrétaire : Vivien BOISNARD

Délibération –Opération d’ordre-EP Chez Jouet

Monsieur le Maire indique que lors du budget, il n’a pas été pris en compte des opérations d’ordres budgétaires, concernant l’Éclairage Public de Chez Jouet, et qu’il convient de prendre une décision modificative afin d’y remédier et propose :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opération	Montant	Opération	Montant
Réseaux d’électrification	379,96	autres établissements publics	379,96
Total Dépenses	379,96	Total Recettes	379,96

Délibération –Rectification –Assistance financière Syndicat de la Voirie

Monsieur le Maire rappelle qu’il a été signé une convention d’assistance financière avec le Syndicat de la Voirie. Suite à la signature de cette convention des écritures sont à réaliser par la Collectivité.

Il convient donc de prendre une décision modificative en ce sens :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opération	Montant	Opération	Montant
Réseaux de voirie	46 078,71	Réseaux de voirie	46 078,71
FONCTIONNEMENT			
Voiries	36 260,64	Mandats annulés	36 260,64
Total Dépenses	382 339,35	Total Recettes	382 339,35

Départ à la retraite.

M le Maire propose d’organiser une petite réception à l’occasion du départ à la retraite, de Mme BROCHON Danièle, cantinière à l’école de St Ciers et de Mme BRENOT Janine ATSEM dans la classe maternelle, employée du SIVS, 33 années de services au sein de notre collectivité. Pour toutes les deux c’est une nouvelle vie qui se prépare, elles méritent une attention particulière de notre part pour ce départ « honorable », fixé le 04 juillet en soirée à l’école de St Ciers. Une liste d’invités a été proposée et acceptée par le Conseil Municipal. Les frais seront en partie partagés pour le vin d’honneur avec le SIVS.

Délibération – location du 28C avenue de la République

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur JEANNEAU Thomas s’est porté preneur du logement 28 C Avenue de la République à compter du **1er juillet 2022**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l’unanimité des membres présents de :

- accepter la candidature de Monsieur JEANNEAU Thomas
- fixer le loyer à **350,00 €** sans les charges ; caution du logement : **350€**
- montant des charges, à **25,00€** /mois (hors taxes d’ordures ménagères) et régulariser en fin d’année, et réévaluer tous les ans.

Délibération – Achat bâtiment au 14 avenue de la République

M le Maire rappelle la nécessité d’acquérir le bâtiment sis au 14 avenue de la République pour le démolir et sécuriser le carrefour des RD 730 et RD 252. M et Mme Jean Claude CHEVILLON ont accepté de vendre ce bien cadastré AS 537 à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

D'acheter à Monsieur et Madame Jean Claude CHEVILLON, la parcelle AS 537 d'une superficie de 1a18ca pour un prix total de 32000,00 €. Autorise M le maire à faire les démarches auprès du notaire Maître Isabelle KLOPP BAUDRY, notaire à Mirambeau et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Délibération - demande d'aide au Département au titre de la voirie communale accidentogène

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Il informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent susciter l'aide départementale pour travaux sur voirie communale accidentogène .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : Sollicite l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés .

Questions diverses.

-Protection incendie des zones à faible densité d'habitat.

Un rapport fourni par le Conseil de Développement de la Haute-Saintonge va être soumis au vote de l'assemblée plénière de la CDCHS. Le Conseil Municipal a eu connaissance de ce rapport suite aux auditions de Mrs Christophe Cabri, Conseiller Départemental, Vice-Président du SDIS, de Jacky Botton, Conseiller Départemental, Administrateur du SDIS suivi de l'audition du Colonel Jouanne, Directeur par intérim du SDIS en présence des élus et du responsable opérationnel le Commandant François Thèves.

Ce rapport a été lu avec attention, il nous rappelle le cadre réglementaire général, le règlement départemental difficile pour son application par la multiplication des points d'eau incendie. La Haute-Saintonge a un habitat dispersé, qui pose un problème pour les communes rurales afin de fournir ces équipements. Le Coût financier selon une enquête conduite par le Sénat indique que la DECI représente entre 3 et 30% des budgets d'investissements des communes qui ont répondu. Une souplesse des règlements départementaux est permise par le règlement national. Nous attendons la fin de ces discussions et que des solutions soient trouvées pour être approuvées par M le Préfet de Charente-Maritime. Affaire à suivre ;

-Devis réactualisé pour la pose d'une bâche de défense incendie Chez Robin.

La société SNC BST nous propose un nouveau devis tenant compte des augmentations des fournitures depuis un an. Montant total TTC : 13 800,00 €. Devis accepté par le Conseil Municipal.

-APIC.

Cette association basée à Nieul le Virouil a fait son Assemblée Générale. M Bret Wilfried a représenté la commune et fait son rapport. Il semble que cette association, soutenue par les communes de Nieul et Guitinières, connaît des difficultés financières. Des propositions seront faites par l'APIC aux communes, pour participer par convention à une aide des parents bénéficiaires de ce service.

-Invitation à l'AG des St Cyr de France.

Mme Geneviève Colot, Présidente de l'association nous a fait part d'une invitation le 24 et 25 septembre à St Cyr sur le Rhône pour la reconstitution de notre association. Le nombre de participants est de 3 par commune.

-Bibliothèque.

Actuellement, une exposition est présente au premier étage de la bibliothèque, elle retrace les apparitions du drapeau tricolore dans la peinture Française. Un concours de dessins a été proposé aux élèves du RPI sur ce thème, ils seront exposés à la bibliothèque. Les bénévoles proposent un goûter pour les enfants qui auront participé le 30 juin après la classe, un livre leur sera offert.

-Ensemble Vocal.

Le dimanche 10 juillet à 11h40 dans l'église de St Ciers, un groupe de chanteurs se produira. Il s'agit de « BACH Passionné » l'entrée est ouverte à tous, le paiement au chapeau.



Réunion du mardi 02 août 2022

Étaient présents : 13

Étaient absents excusés : Mrs Bruno OVIDE – Wilfried BRET.

Secrétaire : M Didier ROY.

M le maire fait part au Conseil des remerciements adressés par la famille BROCHON pour le soutien que nous leur avons exprimé lors du décès de Mme Eliette BROCHON.

Elaboration d'un PLU compatible avec le ScoT

Le 15 décembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé d'accompagner les communes pour vérifier la compatibilité de leurs documents d'urbanisme, pour établir les enveloppes urbaines et réaliser les diagnostics territoriaux et les états initiaux de l'environnement à l'échelle des espaces de vie. Ces travaux ont été largement suivis par les maires et vont être prochainement finalisés.

Parallèlement à ce travail fondateur, des études ont été conduites pour lancer, fin 2022, une opération de revitalisation des territoires (ORT) et, début 2023, une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Durant ces derniers 18 mois, la CDCHS a recruté 5 personnes pour renforcer le service urbanisme, a mis en place un plan de formation des élus, a noué un partenariat avec le CEREMA (établissement public d'ingénierie au service des collectivités) et a missionné 3 bureaux d'études pour réaliser les diagnostics préalables à ce travail.

Après cela, il apparaît que notre document d'urbanisme, la Carte Communale, n'est plus compatible avec la mise en œuvre du ScoT.

Pour aider les communes à mettre leur document d'urbanisme en compatibilité avec le ScoT, le Président propose de lancer un groupement de commandes en octobre 2022, après avoir obtenu la validation de cette démarche au prochain Conseil Communautaire en septembre.

Nous devons décider si nous optons de rédiger notre document d'urbanisme dans le cadre du groupement de commandes de type PLU (Plan local d'urbanisme) seul outil qui permettra de répondre aux exigences réglementaires, notamment celles liées à la sobriété foncière imposée par les services de l'État et de la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de porter sa candidature pour adhérer à ce groupement de commandes lancé par la CDCHS.

Il s'agit d'un enjeu pour la maîtrise foncière du territoire de la CDC, animé d'un esprit de solidarité au niveau intercommunal.

La consommation de terrains en extension urbaine est, depuis 2021, d'ores et déjà imputée sur le Quota de surface prochainement fixée par la Région, en application de la loi Climat et résilience, pour la période 2021-2030.

Une grande vigilance est donc nécessaire afin de préserver le foncier du territoire, qui est devenu un bien commun et rare. Le planning envisagé pour ce groupement d'études, fixe la finalisation des cahiers des charges pour le mois de septembre 2022 et un démarrage des travaux début 2023.

Délibération—Projet de motion

Lors du dernier Conseil Communautaire, M le Président nous a fait part de son inquiétude concernant le départ à la retraite de M Thébaud, technicien forestier de la DDTM basé à Montendre. En effet, pendant plus de 35 ans, celui-ci a accompagné les forestiers et les collectivités de la Haute-Saintonge pour le développement de la filière bois dans notre territoire rural.

Cette filière a plus que jamais besoin d'être soutenue à l'aube de la transition énergétique et du fait des besoins croissants pour nos industries du bois, dans un contexte de changement climatique mettant en péril ce patrimoine naturel qui est une richesse locale.

M. Thébaud va faire valoir ses droits à la retraite. La personne qui le remplacera sera basée à Saintes, à 100km du cœur de nos forêts. L'Etat, encore une fois, abandonne les territoires ruraux, toujours plus périphériques, sans doute marginaux !

Cette administration de loin est inacceptable. La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge invite l'Etat à reconsidérer cette décision, en particulier, et sa vision du monde rural, en général.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de soutenir cette motion de contestation.

Employés communaux

Le contrat PEC (parcours emploi compétence) de M Brotonne François se termine au 30 septembre.

Après concertation et prévision du planning des employés de voirie cet hiver, le Conseil Municipal ne juge pas utile de renouveler ce type de contrat. Nous évaluerons au printemps la charge des travaux paysagers pour envisager un recrutement saisonnier.

Du côté de l'emploi PEC de Mme Guichard Angèle, son contrat se termine au 31 août, une demande pour son renouvellement est en cours mais pour l'instant nous ne savons pas si les mêmes conditions s'appliqueront. Nous attendons fin août ou début septembre une réponse de Pôle Emploi pour savoir si notre demande sera validée. Une personne est indispensable pour la bonne continuité du service, le Maire propose dans le cas de réponse défavorable, de créer un emploi temporaire pour combler ce manque dès la rentrée des classes afin de ne pas désorganiser ce service avant d'envisager une autre solution.

Délibération - employés communaux

Mme MERZERAUD a effectué 6 heures en dehors du temps de travail habituel pour la présentation du budget communal du Lotissement lors des séances du Conseil Municipal. De plus elle était présente lors des dépouillements et rédaction des PV lors des 2 tours pour les élections Présidentielles et Législatives et le Maire propose de lui allouer une prime exceptionnelle 486€ brut.

Délibération - Prise en charge extension du réseau électrique

Suite à la demande de CU par Mme Vias Bernadette, nous devons nous prononcer auprès d'ENEDIS pour valider la prise en charge de cette extension du réseau avenue de la République afin de permettre l'alimentation des parcelles concernées. Le montant à la charge de la commune serait de 4694,22€ HT, la longueur de l'extension est de 65 mètres. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette participation et charge M le Maire d'en informer les services d'ENEDIS.

Bâtiments Communaux

Des travaux de couverture de la sacristie sont nécessaires. Le devis de l'entreprise MCCO a été retenu pour un montant de 3004,92€ TTC. Ces travaux pourront se faire en automne.

Présentation d'un devis de la Saur pour le branchement chez Robin afin d'alimenter la bâche de défense incendie : 1348,12€ TTC et un devis pour le branchement de la rue la Terrière pour alimenter la bâche de défense incendie : 1612,69€ TTC. Ces deux devis sont validés.

Pour info, Eau 17 dans le cadre d'aménagement des réseaux d'eau potable, des travaux au lieu dit chez Bourdin pour le déplacement de conduite ont été inscrits au budget 2022, soit 12 500,00€ HT Ces travaux seront réalisés par la SAUR/CER.

Délibération - Location d'un local au 30 avenue de la République

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Madame Laetitia BOUQUET, naturopathe s'est portée preneur du local 30B Avenue de la République à compter du 1er septembre 2022 pour y exercer son activité. Il convient donc de définir les modalités de cette location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de :

- accepter la candidature de Madame Laetitia BOUQUET
- fixer le loyer à 150,00 € Le cabinet est équipé d'un bureau, d'un fauteuil, de 2 chaises et d'une table de consultation électrique, d'un espace point d'eau avec un évier, chauffe-eau et sanitaires
- le montant des charges, (électricité – assainissement eau taxes d'ordures ménagères) sera appelé en fonction des factures chaque trimestre
- caution du logement soit 150€
- charger le Maire de signer le contrat de location

Délibération - Prix du repas de cantine

M le Maire explique au Conseil Municipal que le décret n°2000-672 du 19 juillet 2000, qui prévoyait la fixation annuelle d'un taux plafond d'augmentation des tarifs de la restauration scolaire a été abrogé par le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006. Dorénavant, ces tarifs sont fixés librement.

Au vu des augmentations importantes des denrées alimentaires, Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix du repas de la cantine et de différencier le prix du repas élèves de celui des adultes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'augmenter le prix du repas de la cantine scolaire de Saint Ciers du Taillon, pour tenir compte de l'augmentation substantielle des denrées alimentaires et de l'inflation à compter du **1^{er} septembre 2022**, en ce sens : - repas élève : 2,40 €, - repas adulte : 4,20 €

Délibération - changement de nomenclature comptable

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunales et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communaux, départementaux et régionaux existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- . En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

- . En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

- . En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de SAINT CIER DU TAILLON son budget principal et son budget annexe.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

On nous demande d'approuver le passage de la Commune de SAINT CIER DU TAILLON à la nomenclature M57 abrégée à compter du budget primitif 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur l'exposé de M. Le Maire,

VU L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, VU L'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, VU L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, VU l'article 1 du décret 2015-1899 du 30 décembre 2015, la commune a sollicité l'avis du Comptable Public, CONSIDERANT que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 abrégée à compter du 1er janvier 2023 en lieu et place de la M14.

- Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune de ST CIER DU TAILLON

Que l'avis du Comptable Public est favorable

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 1.- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de SAINT CIER DU TAILLON et par conséquent d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2023, l'instruction budgétaire M57 pour le budget principal et le budget annexe de la commune.

- 2.- autorise M. le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses

Pôle Médical

Suite au vol lors des travaux d'électricité, l'entreprise SARL LABBE HERBELOT a subi un préjudice important et a dû refaire entièrement le câblage électrique. A ce jour il reste le re-passage complet des réseaux avant la pose de laine de verre au plafond. Reprise des travaux le 25 août.

La plâtrerie est en phase de finition et le coulage de la chape est prévue à la rentrée en septembre.

Fonds de compensation pour la TVA 2022

M le Maire informe le Conseil que nous allons percevoir les sommes de :

- * 5674,44€ au titre du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement.
- * 27 445,05€ au titre du FCTVA .

ENEDIS

L'entreprise Berger va effectuer de l'élagage sous les lignes électriques. Le maire a autorisé cette entreprise à exécuter ces travaux sur le domaine communal. Le bois coupé restera sur place.

Réunion du mardi 27 septembre 2022

Étaient présents : 12

Étaient absents excusés : Mrs Bruno OVIDE (a donné pouvoir à Patrick CHERAT) - Martine SORIN - Thierry CAMUS

Secrétaire : Micheline LAMOTHE

Délibération - encaissement chèque suite orages du 20 juin 2022.

M le Maire rappelle l'épisode du violent orage du 20 juin qui a provoqué des dégâts importants sur les cultures. En ce qui concerne les bâtiments communaux, 2 logements de la brigade de gendarmerie ont subi une inondation des eaux provenant du champ riverain sur la partie Nord. Nous avons fait une déclaration du sinistre à notre assurance, l'expert a évalué les dégâts et proposé la remise en état initial des 2 logements. Un montant de 9918,00 € a été proposé par l'expert de GROUPAMA et accepté par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le chèque de 9918,00€ .

Délibération - Emploi saisonnier.

M le Maire explique que dans le cadre des travaux d'entretien de la voirie communale et des sites paysagers, il est nécessaire d'avoir recours à un emploi saisonnier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de

- créer un emploi saisonnier à durée déterminée à compter du 1er novembre 2022 au 30 avril 2023.
- fixer la durée mensuelle du temps de travail à 30 heures.
- charger M le Maire de signer le contrat d'engagement avec la personne retenue.

Annonces médicales pour recherche d'un médecin.

Suite à un contact téléphonique, un consultant concernant la recherche de professionnels de santé, nous propose de référencer notre offre auprès des candidats éventuels pouvant intéresser des jeunes médecins. Une offre de base de cette prestation pour la diffusion d'une annonce sur leur site durant 3 mois, au tarif de 700,00 € HT ou de 6 mois au prix de 1200,00 € a été présentée au Conseil Municipal. Après avoir échangé sur cette possibilité, le Conseil Municipal a émis un avis défavorable dans la majorité.

Délibération - Vente de matériel.

Nous avons acquis en 2019, une machine équipée d'une brosse, pouvant être utilisée dans la pratique du désherbage pour l'entretien de la voirie et du cimetière. Nous nous sommes aperçu durant son utilisation que cet engin ne correspondait pas parfaitement à maîtriser les herbes envahissantes. N'étant plus utilisée, elle a été mise en dépôt vente chez un professionnel. La commune de St Bonnet sur Gironde est intéressée pour l'acheter, après avoir eu une démonstration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre à la commune de St Bonnet sur Gironde cette machine au prix de 2500,00 TTC.

Travaux bâtiments.

École :

Suite aux forts coups de vent à répétition, la gouttière du préau côté cour s'est arrachée et nécessite son remplacement. Pour la réparation, en accord avec le zingueur, une modification est nécessaire pour la fixation d'une nouvelle gouttière. L'entreprise la Menuiserie du Taillon a présenté un devis pour la pose d'une planche de rive en PVC fixée sur un support bois d'une longueur de 15 m. Montant du devis : 950,00 € TTC. Devis accepté par le Conseil Municipal.

Gendarmerie

Suite au signalement des gendarmes, un plancher et un palier doivent être renforcés dans un logement, car devenus dangereux. Devis établi par l'entreprise la Menuiserie du Taillon : 560,00 € TTC. Devis accepté par le Conseil Municipal.

Un rapport du Bureau Véritas pour une vérification des installations électriques nous a été transmis par la gendarmerie. Il s'agit d'une visite périodique, un électricien sera chargé de mettre en conformité les points détectés en tenant compte des observations.

Garage 14 Ave de la République :

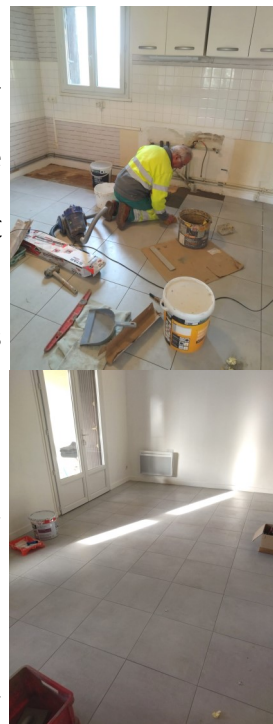
Suite à l'achat de ce bâtiment en vue de sa destruction pour le projet d'amélioration du carrefour avec le Département, M le Maire propose de valider le devis présenté par l'entreprise MCCO. Ce devis avait été établi en début d'année et le maçon maintient son tarif sans revalorisation. Montant du devis de la démolition sans l'évacuation des matériaux : 17 196,60 € TTC. Devis accepté, déjà inscrit au budget 2022. Un devis d'ENEDIS est attendu pour la démolition du branchement électrique.

Logement 30 Avenue de la République :

Lors de la location de cet appartement, nous avons convenu avec la locataire de remplacer les convecteurs électriques de type grille-pain. Un devis a été établi par l'entreprise Prou de St Germain du Seudre. Sur les conseils de ce professionnel, le choix s'est porté pour l'équipement de ce logement avec des radiateurs à fluide calo porteur de marque Thermor.

Parmi les caractéristiques techniques, ces appareils sont équipés d'une commande digitale, d'une programmation intégrée, d'une détection automatique (fenêtre ouverte) et promettent une chaleur douce, régulière et permanente.

Montant du devis : 2600,40 € TTC. Accepté par le Conseil Municipal.



Voirie.

Rue Louise Robert

Un courrier nous a été adressé de la part de 3 riverains de la rue Louise Robert. Plusieurs incidents se sont produits entraînant des dégradations sur les façades des maisons lors de croisement de véhicules. Il s'agit d'une route départementale la D252 et M le Maire a rencontré ces personnes avec un agent du département pour se rendre compte de la situation. A l'issue de cette rencontre, un courrier a été adressé au responsable du secteur de la DI à Jonzac. La demande sera confiée au service sécurité du département pour étudier la faisabilité d'un aménagement de la voirie dans ce secteur du bourg.

Chez Jouet

Un habitant du hameau de chez Jouet, souhaite que la commission voirie se déplace pour examiner la voirie devant son entrée, et voir si des améliorations sont possibles pour éviter les inondations dans sa cour. Nous nous rendrons sur les lieux dès que possible.

Éclairage public : Conscients des enjeux pour les économies d'énergie en rapport avec la consommation d'électricité, nous devons être sensibilisés à cette situation préoccupante. Nous devons nous montrer exemplaires. M le Maire propose de revoir les amplitudes horaires pour l'éclairage des hameaux et du bourg. Après en avoir délibéré, le Conseil décide de faire régler toutes les horloges des commandes d'EP des villages. Pour le bourg, une demande sera faite auprès du SDEER pour qu'il fasse intervenir l'entreprise chargée de la maintenance, afin que les lampes s'éteignent à 23h00 dans toutes les rues et pour quelles s'allument à 6h00 du matin. Dans les villages elles seront réglées pour s'allumer à 7h00 du matin et s'éteindre à 22h00.

Des économies seront réalisées avec les factures et nous contribuons ainsi à réduire la pollution de la nuit avec ces éclairages.

Compte rendu commission déchets CDCHS.

Les Maires délégués à la commission déchets se sont réunis le 26 septembre 2022, convoqués par le Vice-président chargé de cette commission au siège de la CDCHS.

Parmi l'ordre du jour, un point important a été abordé, il s'agit de la collecte des déchets du tri sélectif et des ordures ménagères. Depuis plusieurs mois, toutes les mairies se plaignent du monticule des déchets autour des bacs qui sont collectés tous les 10 jours dans nos petites communes. Les communes ont fait des efforts pour améliorer les points de collecte en aménageant des plates formes pour recevoir les bacs et faciliter le travail des rippeurs. Il y a de plus en plus d'incivilité, certains confondent ces endroits avec la déchetterie. A St Ciers, chaque semaine, nous sommes obligés de nous rendre à la déchetterie pour y déposer toutes sortes d'objets, d'appareils ménagers défectueux, parfois de literie ou meubles et cartons.

Ayant fait ce constat, les délégués à l'unanimité demandent de réduire le temps de la collecte, en faisant le ramassage tous les 7 jours. Nous devrions constater une amélioration sans toutefois régler tous les problèmes. M le Vice-président souhaite maîtriser le coût pour ne pas trop augmenter la taxe qui s'applique avec les impôts fonciers. En attendant des changements, faisons preuve de civisme.

Compte rendu SICM.

M Bret Wilfried a commenté le dernier compte rendu de la réunion du 06 septembre, dont les infos sur le déroulement des futurs travaux de la piscine de Mirambeau qui va se dérouler en 3 tranches, de façon à ne pas pénaliser les visiteurs pendant l'été.

Délibération - demande remboursement de mise à disposition de personnel communal au SIVS.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour l'année scolaire 2021/2022 il a été mis à disposition du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire St Ciers-St Thomas, du personnel afin d'assurer des tâches de surveillance et d'encadrement des enfants.

Le nombre d'heures qui a été nécessaires est de 2508 heures

Le coût nécessaire au bon fonctionnement du service est de 22455,85 repartis :

Pour Mme DOUINE / CDG17: 18025,21€

Pour Mme GUICHARD : 17700,00€ auxquels il convient de retrancher l'aide de l'Etat pour le contrat PEC d'un montant de 13269,36€ par conséquent reste à la charge de la commune 4430.64€

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

-De mettre du personnel communal à disposition du SIVS ST Ciers-St Thomas pour la période 2020-2021 pour un montant de 12767.03€ arrondi à 12767€

-De valider les conventions correspondantes avec le SIVS et d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

OPAH.

Le 26 septembre, M le Maire a assisté à la présentation de cette opération par le bureau d'études HATEIS missionné par la CDCHS.

Le but de cette orientation est de permettre à tous les habitants de la Haute Saintonge propriétaires occupants ou bailleurs, de faire des travaux d'amélioration énergétique ou d'aménagement pour permettre aux plus âgés de rester dans leur domicile. Les aides de l'ANAH, de la caisse des retraites, des fournisseurs d'énergie peuvent atteindre 70% .

Pour le montage des dossiers, ils pourront s'adresser à un guichet unique et seront dirigés vers les bons services. Selon une enquête, 70% de la population de la Haute Saintonge serait éligible pour ce type d'opération. Nous ferons suivre toutes les infos à nos concitoyens afin qu'ils aient connaissances de ces possibilités.

Questions diverses.

St Cyr de France : Ms BROCHON et BRET se sont rendus à l'assemblée générale de l'association à St Cyr sur le Rhône. Après 2 années de pose pour les rassemblements, cette réunion avait pour but de reconstituer le bureau et permettre aux communes de se porter candidates pour les prochaines réceptions. M BROCHON indique que la commune de St Cyr du Doret est candidate sous réserve de l'acceptation par le Conseil .

Réunion du mardi 18 octobre 2022

Étaient présents : 12.

Étaient absents excusés : Wilfried BRET– Vivien BOISNARD – François BROCHON

Secrétaire : Florence GUILLE

Délibération - convention assistance technique Syndicat Voirie

Dans le souci d'une meilleure gestion du budget de la collectivité, notamment en terme de dépenses de voirie, **le Syndicat Départemental de la Voirie propose une mission d'Assistance Technique Générale.**

Cette mission permettrait :

Une assistance technique et administrative auprès de nos services,

La production d'un diagnostic de voirie recensant les aspects géométriques de la voirie communale, son état structurel, la présence d'ouvrage d'art ainsi qu'une estimation par ratios du coût du maintien de la voirie en bon état de service.

Monsieur le Maire indique que la mission d'assistance technique et administrative permettrait d'obtenir des conseils auprès du Syndicat Départemental de la Voirie dans les domaines suivants :

Conseils sur les techniques de réparation,

Conseils techniques sur les différentes prestations proposées (signalisation verticale, horizontale, mise en place de radars pédagogiques ...),

Conseil sur la gestion du réseau,

Conseil juridique sur la gestion du domaine public,

Conseil sur les classements, déclassements, cessions...,

Conseil concernant les conditions juridiques et système de redevance pour occupation du domaine public, servitudes de passage, gestion des chemins ruraux (droits et obligations, récupération de voies),

Conseil en cas de dégradation (si dommage anormal par un usager) et entretien des voies,

Conseil concernant la définition des limites d'agglomération,

Conseil sur l'utilisation des pouvoirs de police du Maire dans le cadre de la circulation, du stationnement...,

Conseil sur la gestion et le transfert des biens de sections de commune,

Conseil sur les droits et obligations des riverains (gestion des eaux de ruissellement notamment, élagage...),

Conseil concernant l'élaboration du règlement de voirie,

Assistance administrative (aspect subventions, marchés publics...).

Cette mission ferait l'objet d'une facturation forfaitaire annuelle.

Cette mission comprendrait :

La visite exhaustive du réseau (hors relevés à grand rendement) comprenant les relevés géométriques et visuels de la voirie (dimensions, caractéristiques principales, chaussée, couche de roulement...),

La détermination de son état par sections avec relevé des pathologies courantes,

L'intégration des évolutions communales pressenties en termes de volume et d'importance de trafic,

La présence de points singuliers tels qu'ouvrages d'art et réseaux apparents,

La proposition d'une technique appropriée de confortement, de réparation ou de construction,

L'établissement d'une évaluation des travaux adaptés, assortie d'un planning de réalisation envisagé selon les priorités retenues par la Collectivité.

La production du diagnostic de voirie ferait l'objet d'une facturation ponctuelle, appelée après la remise des documents afférents à la collectivité, selon le linéaire de voirie estimé à ce jour (voir tarification annexe 2 « zone orangée » de la convention).

Que pour réaliser le diagnostic de voirie, le Syndicat Départemental de la Voirie doit disposer du tableau de classement des voies communales mis à jour des linéaires, surfaces et affectations.

Que dans le cas où la Collectivité ne pourrait produire ce document ou si celui-ci nécessitait une actualisation importante, le Syndicat Départemental de la Voirie pourrait procéder à sa réalisation.

La production du tableau de classement de la voirie communale ferait l'objet d'une facturation ponctuelle selon le linéaire de voirie estimé à ce jour (voir tarification annexe 2 « zone verte » de la convention).

Que ces rémunérations seraient fonction de la population « N-1 » de la collectivité, selon le recensement disponible sur le site de l'INSEE.

Le Syndicat Départemental de la Voirie propose, si la collectivité le souhaitait, la production d'actes de ges-

tion, tels que : Arrêtés de circulation, Autorisations et permissions de voirie, Arrêtés d'alignement.

Monsieur le Maire indique qu'à ce titre, une convention d'assistance technique générale est proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2026,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Accepte l'assistance technique générale proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie,

Délibération - convention constitutive d'un groupement de commandes publiques –PLU –

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°83/2022 du 30 septembre 2022 portant constitution d'un groupement de commandes pour l'évolution des plans locaux d'urbanisme ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes désignant la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge comme coordonnateur ;

Considérant que des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs, afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés, ce qui permet de mutualiser les procédures de passation et d'obtenir des tarifs préférentiels ;

Considérant l'intérêt, en matière de simplification administrative, de gain en efficacité et en économie d'échelle, de créer un groupement de commandes temporaire pour l'évolution des plans locaux d'urbanisme ;

Considérant qu'à cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Elle prend acte du principe et de la création du groupement de commandes et désigne la CDCHS comme coordonnateur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE - De constituer un groupement de commandes pour l'évolution des plans locaux d'urbanisme, avec la CDCHS et les autres communes adhérentes,

- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant la CDCHS coordonnateur, et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics, selon les modalités fixées dans cette convention.

- D'autoriser en conséquence, Patrick CHERAT, Maire de Saint Ciers du Taillon à signer la convention et tout document, notamment contractuel, nécessaire à la bonne exécution du groupement de commandes, dans le respect de la convention de groupement idoine et des règles de la commande publique en vigueur.

- De donner mandat à Patrick CHERAT, Maire de Saint Ciers du Taillon pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Les dépenses afférentes à la mise en œuvre du groupement et de ses procédures seront imputées sur le budget.

Délibération - Affiliation du Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime

Le Syndicat mixte pour l'aménagement des Dignes de la Gironde a sollicité son affiliation volontaire au CDG17

Le Conseil Municipal donne son avis favorable sur cette demande d'affiliation.

Délibération - secours

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a dû intervenir d'urgence pour subvenir aux besoins alimentaires de 4 résidents étrangers temporaires à St Ciers. Le temps de mettre en place le dispositif de secours de la base alimentaire de Mirambeau et du Secours Catholique, M le Maire leur a accordé de faire des achats alimentaires au magasin Vival à St Ciers, pour la somme de cent dix euros.

Après avoir examiné leur situation, un signalement auprès des services des étrangers à la Préfecture a été fait, un dossier est en cours pour leur retour dans leur pays d'origine. Sans travail et sans ressources, ces personnes ont été hébergées par un recruteur dans une maison louée par celui-ci.

Il n'a pas respecté ses engagements pour leur fournir du travail et ne donne aucun signe de vie.

Conscient que cette situation peut durer un certain temps, M le Maire demande au Conseil de lui autoriser en cas de besoins urgents d'engager les dépenses pour une aide alimentaire complémentaire dans les commerces de St Ciers à ces personnes. Ne pouvant pas prévoir le temps et le coût de ces dépenses qui seront limitées, le Conseil sera informé régulièrement de la situation.

Devant cette situation, nous devons faire preuve d'humanité envers ces gens.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de faire tout ce qui est en son pouvoir afin de mettre fin à cette situation le plus tôt possible, et en attendant, de veiller à subvenir à leur besoin alimentaire par conséquent de faire des bons alimentaires auprès des commerçants de St Ciers du Taillon à concurrence de 500,00€.

Délibération - Pole Médical – Avenant 1 lot 9 Platerie

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'augmentation des matériaux due à la conjoncture économique mondiale actuelle, l'entreprise GOURAUD présente un devis d'actualisation de plus lors de l'appel d'offre de ce lot, il n'a pas été retenu l'option doublage en plomb pour le cabinet dentaire. Cependant après discussion avec des professionnels du bâtiment, il apparaît que cette solution est nécessaire et sera moins coûteuse si cela est fait durant la construction. Des travaux d'isolation sur le plafond coupe-feu sont nécessaires. Il avait été demandé à l'entreprise GOURAUD un devis

Par conséquent, il est nécessaire de revoir le Lot 9 Platerie et de prévoir un coût supplémentaire

Vu la délibération du **03 aout 2021** attribuant les marchés aux entreprises

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter la plus-value du lot n°9:



Pôle médical

Lot	Intitulé	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
9	Pose plaque de plomb	A.Y GOURAUD SAS	3340,00	4008,00
9	Actualisation des prix	A.Y GOURAUD SAS	1372.30	1646.76
9	Travaux isolation complémentaires	A.Y GOURAUD SAS	475,00	570,00
Total de l'avenant 1			5187.30	6224.76

Délibération - Pole Médical – Avenant 1 lot 3 Enduit

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'entreprise Ravalements de Saintonge présente un devis en moins-value pour des travaux.

Par conséquent, il est nécessaire de revoir le Lot 3 Enduit

Vu la délibération du **03 aout 2021** attribuant les marchés aux entreprises

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter la moins-value du lot n°3:

Lot	Intitulé	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
93	Moins-value sur travaux	Ravalements de Saintonge	-1308,96	-1570.75
Total de l'avenant 1			-1308.96	-1570.75

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Patrick CHERAT, Maire, à signer l'avenant 1 avec l'entreprise Ravalements de Saintonge ainsi que tous les documents se rapportant à cette opération

Questions diverses

Colis de Noël

Comme chaque année, un colis est offert aux aînés de la commune qui ont plus de 80 ans. Le Conseil décide

de reconduire cette distribution aux couples ou aux personnes seules, qui correspond à 21 colis pour les couples et 26 colis pour les personnes seules. Il autorise le Maire de passer cette commande au fabricant Paul Laredy, le choix s'est porté pour le coffret Escapade Gourmande.

Proposition maintenance appareils de climatisation et chambre froide

La société ISOCLIM implantée à St Genis est spécialisée dans le secteur de l'isolation frigorifique, le froid industriel et commercial.

On nous propose un contrat de maintenance pour nos appareils déjà installés par cette société.

Le Conseil demande d'avoir plus d'éléments sur les conditions de ce contrat et sur le coût de cette prestation. Affaire à suivre...

Déco de Noël dans le bourg.

Les 2 années précédentes, nous avons fait le choix d'installer des branches d'Épicéa dans le centre du bourg et d'installer un sapin à côté de l'église pour agrémenter cette période de fêtes. Le Conseil décide de renouveler cette opération.

Le devis des pépinières BUGNON pour la somme de 385,99€ TTC est accepté.

Entretien voirie

Conformément à notre engagement par convention avec l'entreprise SARL ETA Lamothe, des travaux ont été réalisés pour du broyage de fossés et d'égouttage de haies. Une première facture de 2430,00 €TTC a été honorée.

Réunion du mardi 29 novembre 2022

Présents : 9.

Absents excusés : Boucaud Martine, Sorin Martine, Fontaine Nathalie, Noël Régis, Boissard Vivien, Chaignier Nicolas.

Secrétaire : Lamothe Micheline.

Délibération - Convention location 28 Avenue de la République à la Poste.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Poste loue le local au 28 avenue de la République pour accueillir une partie de ses services afin d'optimiser l'organisation des tournées de distribution, et pour limiter les emports de charge au départ de la tournée du facteur et au cours de celle-ci, elle y dépose des sacs de courrier et remise des véhicules. La Convention arrive à échéance et il convient de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

D'autoriser le Maire de signer le renouvellement de la convention de location

- fixer le loyer trimestriel à **900,00 €**
- Le montant des charges sera calculé suivant la facturation réelle du trimestre

Délibération - Convention de mise à disposition de personnel au SIVS.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour l'année scolaire 2022/2023 il a été mis à disposition du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire St Ciers-St Thomas, du personnel afin d'assurer des tâches de surveillance et d'encadrement des enfants.

Le coût nécessaire au bon fonctionnement du service sera calculé en fin d'année scolaire :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- De mettre du personnel communal à disposition du SIVS ST Ciers-St Thomas
- autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Délibération - Convention avec le département pour l'aménagement de la traverse du bourg.

La convention relative aux travaux d'aménagement de la traverse Avenue de la République et de la Rue des Lavandières est lue.

Cette convention régit les dispositions relatives à la participation financière de la commune aux travaux d'aménagement afin d'améliorer la sécurité des usagers. Le coût prévisionnel global des travaux est de 703 670,83€HT. Le département assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie.

La commune prendra à sa charge les dépenses liées à la démolition d'un bâtiment au carrefour des RD 730 et

252 nécessaire à la réalisation des travaux d'aménagement de la traverse. Par conséquent, la commune assurera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux de démolition dont le montant est estimé à 43 913,83€HT

La Direction des Infrastructures de la Charente Maritime assurera la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la traverse dont le montant hors démolition est estimé à 659 757,00€HT

La répartition financière s'opérera comme suit :

La participation du Département est de 481 194,18€HT

la participation de la commune de St Ciers du Taillon est de 178 562,82€HT

Voirie :

Délibération - DECI actualisation devis travaux

Dans le but d'équiper les zones d'habitations du secteur de la Rente et de l'Avenue de la République pour la défense extérieure contre l'incendie, un dossier a été présenté et validé par les services de l'État pour notre demande de subvention, accompagné de devis datant de novembre 2020.

Or vu l'augmentation des coûts des matériaux ainsi que des différents postes, l'entreprise retenue a réactualisé son devis. Un nouveau devis est présenté pour les 2 installations (pôle médical et rue de la Rente) d'un montant total de 23 846,12 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide ce devis et autorise le Maire à signer celui-ci ainsi que tous les documents concernant ce dossier y compris la facture.

De plus, le Conseil demande que les travaux soient rapidement réalisés.

Délibération - DECI poteau incendie « La Rounière »

Dans le but d'équiper les zones d'habitations du secteur de la Rounière pour la défense extérieure contre l'incendie, un dossier a été présenté et validé par les services de l'État pour notre demande de subvention, accompagné du devis de la SAUR d'un montant de 3176,81€HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide ce devis et autorise le Maire à signer celui-ci ainsi que tous les documents concernant ce dossier y compris la facture.

Entretien voirie : des travaux d'élagage et de broyage des talus et fossés le long de la voirie communale ont été réalisés par l'entreprise ETA LAMOTHE pour la somme de 10 428 € TTC

Bâtiments communaux : devis et travaux.

Pour l'équipement de matériel de protection incendie dans le **Pôle Médical**, un devis a été établi à notre demande par la société MP Incendie d'un montant de 432,12 € TTC. Ce devis comprend l'installation de 4 extincteurs et de la pose de la signalisation avec la fourniture d'un registre de sécurité. Devis accepté à l'unanimité des membres présents.

Délibération - achat d'une cuve à fuel

Au 28 Ave de la République, la cuve métallique enterrée contenant le fuel n'est plus étanche, des infiltrations d'eau ont eu lieu et cela a provoqué une panne de la chaudière. Les locataires se sont retrouvés sans chauffage. Devant l'urgence, une nouvelle cuve de 2000 litres a dû être installée. Un devis nous a été présenté par l'installateur pour la réparation et le raccordement à la nouvelle cuve pour un montant de 2325,64 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide ce devis et autorise le Maire à signer celui-ci ainsi que tous les documents concernant ce dossier y compris la facture.

Un devis pour la fabrication d'une porte pour fermer le local où est installée la cuve sera demandé.

Coût de l'énergie électrique.

Un relevé des dépenses en électricité pour l'éclairage public depuis le début de l'année est présenté au Conseil. A ce jour, les factures pour l'éclairage public réglées sont de 8327 € à EDF notre fournisseur. Sachant qu'il reste 2 mois de facturation pour clôturer l'année, nous espérons économiser significativement grâce aux nouvelles amplitudes horaires. Affaire à suivre.

Pour l'éclairage et le chauffage des bâtiments, le relevé indique une consommation trop importante en particulier à l'école. Nous allons devoir investir pour un équipement de chauffage plus performant dans la salle de restauration ainsi que pour la salle de motricité. Pour les autres locaux, la consommation est raisonnable, le coût des abonnements est élevé pour le stade et atelier, la salle des fêtes et l'aire de repos pour une faible

consommation. Nous allons réétudier les puissances disponibles selon nos besoins réels.

Demande d'autorisation pour la vente sur le domaine public.

Un courrier nous a été adressé par une habitante de la commune désirant faire la vente de paniers garnis à l'occasion des fêtes sur la place publique. Le Conseil a refusé catégoriquement cette installation. La personne en sera informée par courrier.

Demande pour l'organisation de la fête du livre à la salle des fêtes.

M Raymond CONSTANT domicilié sur notre commune a eu l'occasion de participer à ce type d'événement dans une ville près de la Rochelle. Il sollicite la mairie pour qu'elle organise un tel événement à la salle des fêtes. Le Conseil Municipal n'a pas l'intention d'organiser ce type de manifestation et lui conseille de s'adresser à une association, comme la bibliothèque qui pourrait, si elle le souhaite, l'organiser. Nous l'informerons de notre réponse.

Délibération - pour le partage de la taxe d'aménagement avec la CDCHS.

Le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022, Cet article 109 indique en effet que « si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire (compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences) Les communes membres ayant institué un taux de taxe d'aménagement et la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge (CDCHS) doivent donc, par délibérations concordantes, définir les reversements de taxe d'aménagement communale à l'intercommunalité. Cette disposition est d'application immédiate à partir du 1^{er} janvier 2022. Afin de répondre à la loi de finances pour 2022, il est proposé que les communes concernées reversent le même pourcentage de leur taxe d'aménagement à la CDCHS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 109 de la loi de finances pour 2022,

Le Conseil de Saint Ciers du Taillon après en avoir délibéré :

- Adopte le principe d'une sectorisation du reversement comme suit :
- 100 % de la part communale de taxe d'aménagement à la Communauté des Communes de la Haute Saintonge dans les zones d'activités économiques communautaires où s'applique la fiscalité professionnelle de zone
- 0 % de la part communale de taxe d'aménagement à la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge dans les autres secteurs
- décide que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1^{er} janvier 2022, autorise Le Maire ou son délégataire à signer la convention sur le partage de la taxe d'aménagement jointe en annexe et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération - DM participation aux frais d'étude des travaux du bourg.

Monsieur le Maire explique qu'il n'a pas été ouvert de crédit au compte 204131 au budget de l'exercice 2022 pour payer les frais d'étude pour l'aménagement de la traverse du Bourg au département. Il convient donc de prendre une décision modificative afin d'y remédier et propose :

Dépenses	
Article –opération	Montant
204131 –Subventions d'équipement versées - département	7152,55
21568-autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	-7152,55
Total dépenses investissement	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote et approuve les modifications sus mentionnées

Questions diverses.

Un goûter de Noël est prévu à l'école le 16 décembre la veille des vacances. Habituellement, une animation était proposée une année sur deux par les communes du RPI. Cette année, c'était à la commune de St Thomas d'inviter les 2 écoles à se retrouver. Leur choix s'est porté d'offrir un goûter avec des gourmandises à chaque enfant. En accord avec la Directrice de l'école, les enfants de St Ciers ne se déplaceront pas à St Thomas pour un goûter et préfèrent économiser les frais de transport pour leur voyage de fin d'année. La commune de St Thomas offrira les chocolats et friandises à tous les enfants du RPI. De notre côté, M le Maire propose pour accompagner le goûter des enfants de Ciers, de leur servir un pain au chocolat et une clémentine à chacun. Le Président des Cagouilles offrira des boissons sucrées et la cantinière se chargera de préparer le chocolat chaud. Accord du Conseil.

Travaux de débroussaillage A10.

L'exploitant de l'autoroute nous informe que des opérations de débroussaillage s'effectueront sur les parcelles ZC 0162/ ZC 0163 durant la période du 05/12/2022 au 31/03/2023.



Travaux d'aménagement des plateformes des bacs jaunes et verts sur toute la commune.



Pôle médical



Le Calvaire de Baudoire (1651) sur la RD146



Cette croix de chemin fut érigée en hommage aux anciens pèlerins vers St Jacques de Compostelle. Monument inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 11 octobre 1963.

Le monument comportant des inscriptions latines en évocation du passage des pèlerins de Compostelle, semble avoir été érigé à partir de la découverte des tombes sur l'emplacement de l'ancien hospice de pèlerins, bâti au 14^{ème} siècle à quelque distance sur le coteau.

Il comportait forcément une chapelle qui était dirigé par des moines et les restes des prieurs (avec les noms) ont pu être inhumés.



Le Calvaire semble donc avoir été conçu pour donner asile à deux personnages de marque, avec le vœu des trois Messires « de Baudouère, de Lestage, de Beaulieur » de leur rendre hommage en « terres saintes ». L'expression latine « Bonae Memoriae » pourrait en ce cas signifier « en souvenir ».

Sur le registre paroissial, étudié de 1646 à 1672, principalement signé du prier J.Hochet, ne comporte pas d'inhumation en ce terrain du Calvaire, pas même les initiales de deux défunts correspondant à l'épithaphe. Il n'y aurait donc pas eu de bénédiction à l'église.

Ce texte des « Lamentations de Jérémie » « O vos hommes qui transités » se rapporteraient à la misère des anciens pèlerins, évocation de leurs difficultés lors du refuge provisoire à l'hospice.

Sous Louis XIV, les voyageurs authentiques se raréfiaient, attaqués par des bandes de malandrins pillleurs contre lesquels le roi avait dû promulguer un édit sévère (obligation de carte d'identité par un ecclésiastique- vérifications).

Le monument de Baudoire est un hommage et une sépulture.



Regroupement Pédagogique Intercommunal
Saint Ciers du Taillon / Saint Thomas de Cônac

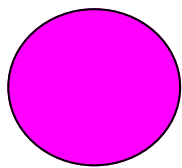
Exposition 10 tableaux en une année pour la classe maternelle.
De Léonard de Vinci à Van Gogh en passant par Gauguin, Delaunay,
Klee et Picasso ...



Journée au zoo le 5 juillet avec les 2 classes



Le jus de raisin : c'était un vendredi



Les Bambins de Sainthommaillon

Présidente : Laure BOUTEILLER

mail: lesbambins17@gmail.com

Nous avons eu le plaisir de retrouver parents et enfants l'année passée lors de nos diverses manifestations.

Après 2 années compliquées nos différentes manifestations ont été un succès.

Nos ventes de madeleines, fleurs et tombola ont permis d'apporter 1255€ de bénéfice.

Ces bénéfices nous ont permis d'offrir goûter de Noel et livres pour les 2 écoles et également un goûter de fin d'année.

De plus, l'association a pu proposer une activité « pommes » en collaboration avec les écoles pour apprendre aux élèves à transformer la pomme en jus.

Nous avons aussi participé aux sorties scolaires pour 1500 euros et acheté des tapis de Gym pour St Ciers. Tous ces achats ne seraient pas possible sans la participation des parents et l'investissement des quelques bénévoles de l'association.

Suite à notre assemblée générale, nous avons proposé divers projets qui ne seront pas réalisables. En effet, le corps enseignant nous a demandé de réduire nos manifestations pour leur permettre d'en proposer et disposer de l'argent comme ils souhaitent.

Cette année, un partenariat avec la pépinière Bugnon pour la vente de sapin et une tombola seront organisés tout de même.

L'intégralité des bénéfices de la vente de sapin partira pour les voyages scolaires.

Nous avons déjà donné 1500 euros pour le voyage de St Ciers et 500 euros à St Thomas (en commun accord avec le corps enseignant).

Nous rappelons, encore une fois, que l'association a survécu avec 2 bénévoles pendant plusieurs années et qu'une association demande du temps et de l'investissement.

Aussi nous aimerions que chacun prenne cela en compte et puisse nous accorder respect et bienveillance.

Enfin, nous sommes heureuses d'accueillir 2 nouveaux membres dans notre bureau Mme Elodie Martins et Mme Mongrenier Margot. Merci de nous rejoindre et de donner de votre temps.

La présidence et la trésorerie restent inchangées: Mme Bouteiller Laure et Mme Adeline Marie-Anne.

Merci également aux mairies qui sont présentes années après années.

Pour finir, merci à tous les parents qui nous soutiennent et nous encouragent, c'est grâce à vous que cette association perdure...

Passez de bonnes et belles fêtes de fin d'année , prenez soin de vous et de vos proches

Pour le bureau, La présidente

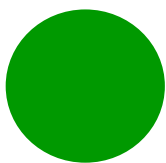
Laure BOUTEILLER

Nouveauté !!

Location de TIVOLI : 5X10 mètres, en PVC 500G ; Tivoli entièrement fermé, 70 personnes assises et 100 debouts.

TARIFS: Parents d'enfants du RPI 90 euros/week-end; Personnes extérieures 130 euros/week-end; Associations aux alentours: nous contacter; Caution 800 euros .

Plus d'informations: **0682191195** ou **0661388292**



Bibliothèque Municipale ASSOCIATION VIVRE ET LIRE ENSEMBLE

Présidente : Jocelyne LORIAUD

Contact : 0546486265

mail: bmu.st.ciersdutaillon@sfr.fr

Ouverture Lundi : 16h -18 h
Jeudi : 14 h30 - 17 h30
Samedi : 10 h -12 h

Vacances scolaires Samedi : 10 h -12 h ou sur RDV



L'actualité littéraire est présente à St Ciers avec les derniers achats de l'année. Chaque semaine, nous nous efforçons de répondre à votre attente, nous ne pouvons pas tout avoir en rayon, il suffit de demander pour obtenir les livres, les films ou les musiques que vous souhaitez. La médiathèque départementale nous a attribué un fonds de DVD, même système, proposez des titres pour les recevoir et les visionner.

4000 documents sont en rayon sur deux niveaux, adultes en rez-de-chaussée, jeunesse à l'étage.

Vous pouvez prendre connaissance des livres que nous avons en passant par le site www.mediatheques-haute-saintonge.com taper « médiathèque ou bibliothèque de St Ciers du Taillon. »

La médiathèque sera fermée le samedi 24 décembre, et en raison du changement de logiciel, elle sera également fermée les lundis de Janvier ainsi que toute la semaine du 9 au 15 janvier.

L'Assemblée générale se tiendra le 15 mars 2023 à 18 Heures au 34 avenue de la République.

Expositions, sortie nature et conférences se dérouleront en 2023. Programme en médiathèque courant mars.

Profitez davantage de votre espace culturel de proximité notamment en cette période d'inflation où les déplacements motorisés coûtent chers.

« Chacune de nos lectures laisse une graine qui germe » Jules Renard.

Bonnes fêtes de fin d'année et au plaisir de vous recevoir en 2023.

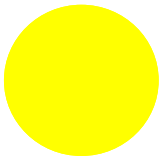
Pour les administrateurs membres bénévoles,

La Présidente, J.Loriaud.



Exposition Mai 2022 espace Jeunesse

« Les couleurs de la République »



Comité des Fêtes & Loisirs

Présidente : **Martine BOUCAUD**

Contact : 06 79 37 99 51

Ce mois de décembre clôture l'année 2022 ainsi que les animations du comité des fêtes.

Pour le 2^e semestre, nous avons fait 4 manifestations :

♦ **14 juillet** : Sardinade sur l'aire de repos avec musique et une bonne ambiance mais peu de monde.

♦ **14 août** : Jambon à la broche sur l'aire de repos avec animation musicale (couché de soleil). Très belle soirée avec une bonne ambiance où les gens se sont défoulés sur la piste de danse et se sont régelés à table.

♦ **03 septembre** : Concours de boules sur l'aire de repos avec seulement 16 équipes mais les joueurs ont passé un bon après-midi avec des parties acharnées.

♦ **26 novembre** : soirée tartiflette avec animation année 80. Très belle soirée avec 120 convives dans la salle des fêtes et nous avons dû refuser du monde, nous en sommes désolés.



♦ Pour 2023, un calendrier de manifestations est en cours de préparation et vous sera divulgué ultérieurement.

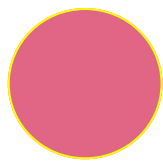
Merci à tous les membres du comité des fêtes et aux bénévoles car sans eux il serait difficile de faire ces animations.

Si des personnes veulent participer à la vie du comité des fêtes, osez et venez nous rencontrer, nous vous accueillerons volontiers.

Toute l'équipe du comité des fêtes vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Le Bureau ,
La présidente, Martine BOUCAUD.





Les Amis Taillonnais Le Club où il fait Bon se Divertir

Présidente : Florence CHOLET

Contact : 06.37.10.47.56

Mail : floresamistailloannis@laposte.net



CLUB DES AINES RURAUX

Bonjour à Toutes et Tous,

Voici les dates des réunions conviviales :

Tous les **1^{er} mercredi** de chaque mois de 14h à 18h. A la cantine de l'école primaire à la saison hivernale en face du grand parking et de la station-service Burgaud. Et à la belle saison à la salle des Fêtes. Les salles sont accessibles pour les personnes à mobilités réduites.

Prochaines réunions : 04 janvier - 01 février - 01 mars - 05 avril - 03 mai - 07 juin 2023

L'assemblée générale a eu lieu le 07 septembre 2022. Le bureau a été reconduit dans la convivialité, suivi de jeux et d'un goûter.

Une partie des manifestations prévues ont été annulées par manque de réservations. C'est dommage !

Prochaine date : 07 décembre 2022 LOTO-MEMOIRE et goûter entre membres du club. Les personnes désireuses de découvrir le club, peuvent nous joindre par téléphone. Que vous soyez jeune retraité(e) ou venant d'autres communes voisines, vous êtes les bienvenu(e)s. Osez, essayez et vous reviendrez !!

Vous n'avez pas de quoi vous déplacer? Certains d'entre nous habitent pas très loin les uns des autres, et peuvent vous emmener. Nous trouverons bien une solution pour que vous veniez vous distraire, vous changer les idées, rencontrer des personnes et ne pas rester seul(e).

Bref prendre du bon temps.

Nous recherchons toujours des couvertures, serviettes, draps, accessoires, croquettes, pelotes de laine, litière, jouets ... pour nos amis les animaux pour distribuer à des associations animalières. Nous remercions les personnes qui ont fait des dons de ST Ciers et de diverses communes. Ils ont été distribués à : Gauriaguet 33, Lagord 17, Médis 17, St Jean d'Angely 17, St Martin de Coux suivant leurs demandes et d'autres à venir...

NOUS VOUS SOUHAITONS D'EXCELLENTES FÊTES DE FIN D'ANNEE EN FAMILLE ET ENTRE AMIS.

La Présidente

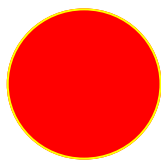
Florence Cholet Tél : 06.37.10.47.56

La Secrétaire

Denise picoulet

Le Trésorier

Guy Picoulet



Cagouilles Taillonnaises

Président : Bruno OVIDE

Contact : 06.16.89.78.96

site internet : www.festival-cagouille.com

mail: cagouillesfestiletcie@gmail.com

Bonjour à tous,

Voilà une année qui se termine sur de bonnes notes !! Cette année 2022, s'est déroulée dans la bonne humeur des bénévoles pendant toutes nos manifestations.

Nos 3 brocantes se sont très bien déroulées et le festival fut réussi même avec le peu de festivaliers. En cette fin d'année, nous organisons nos 3 lotos à Saint Hilaire du Bois.

Ceux-ci se dérouleront les 23 / 27 et 30 décembre 2022.



Nous repartirons pour 2023, avec nos 3 brocantes les dimanches :

- Dimanche 2 Avril 2023**
- Dimanche 14 Mai 2023**
- Dimanche 9 Juillet 2023**

Puis notre festival le Samedi 26 Août 2023.

Grâce aux recettes de nos manifestations, aux dons et aux subventions, Les Cagouilles sont heureuses de vous dire que nous repartirons pour l'année 2023 sans déficit.

J'en profite pour remercier la Mairie de St Ciers du Taillon, la Région, le Département, la Communauté de commune, les commerçants de St Ciers du Taillon et SUPER U MIRAMBEAU pour leur soutien. Nous remercions aussi pour le prêt de matériels l'entreprise BORDET, la Mairie de St Thomas, le Comité des Fêtes de St Ciers du Taillon, l'ACCA (chasse) St Ciers du Taillon et le Comité des Fêtes de St Bonnet.

Mais aussi les habitants et autres pour leurs dons.

Un GRAND MERCI à tous et aussi à nos bénévoles fidèles sans qui rien ne pourrait se faire.

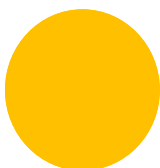
Je lance un nouvel appel à celles et ceux qui souhaiteraient nous rejoindre. N'oubliez pas que c'est pour faire vivre notre commune, que nous faisons tout pour que les Cagouilles Taillonnaises, connues et reconnues, continuent.



Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.



**Bruno OVIDE et son bureau –
Président de l'Association des Cagouilles Taillonnaises**



LES CLOCHEMERLE

Président : Roger PELAUD

Contact : 05 46 48 26 76

Après la mise en sommeil des activités due à la pandémie de la Covid 19, certains membres de la troupe théâtrale patoisante « Birolut et Les Clochemerle » ont connu des problèmes de santé.

Malheureusement, suite à une maladie fulgurante, un des acteurs nous a quitté le 18 octobre dernier et son départ rapide a plongé tous les membres dans un désarroi total.

Guy Bernard était un membre important pour la troupe en tant qu'acteur mais aussi dans la mise en place des décors et dans l'organisation des spectacles sans oublier ses talents d'écriture patoisante de certaines pièces.

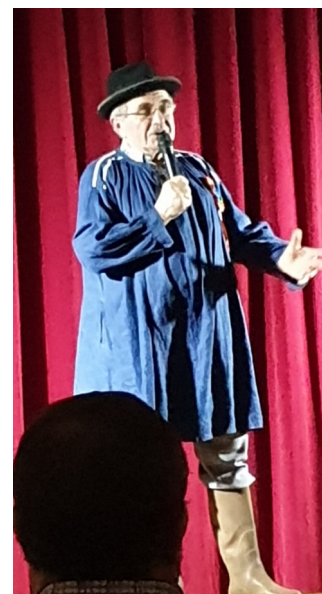
Merci Guy et tu nous manques beaucoup.

Malgré son absence, nous espérons une reprise de nos activités afin de lui rendre hommage lors des représentations théâtrales.

Pour le moment nous ne pouvons pas donner d'informations précises car il nous faut du temps et réunir les

membres de l'association afin de connaître et diffuser la suite de notre activité théâtrale.

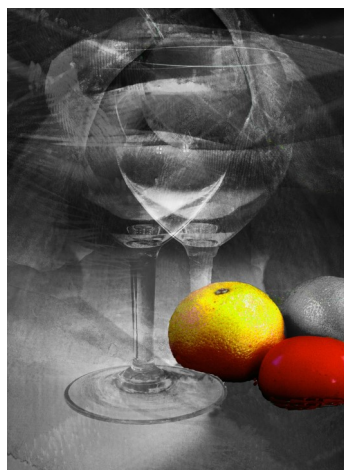
A la veille de la nouvelle année, tous les membres de la troupe vous présentent leur meilleurs vœux de bon heur et de santé.



le Président , Roger PELAUD

EXPOSITIONS

Saint-Ciers-du-Taillon / Salle des fêtes



EXPOSITION
Guy-Claude TRÉARD



Exposition Photos Énigmatiques

Nous avons eu le plaisir d'accueillir pour cette 4ème exposition les œuvres de monsieur Guy-Claude TRÉARD. Chaque thème était un clin d'œil à l'invisible.

Ces photographies laissaient aller notre imagination et " Sachez que rien jamais ne s'arrête au premier regard "

Bravo l'artiste ! Et merci d'avoir permis ce beau moment de rencontres et d'échanges autour de l'art.

Pour 2023 , 2 projets d'exposition se préparent...

Je vous souhaite de belles et douces fêtes.

Danie Chérat





"Merveilleux Noël de mon enfance,
 Avec toute cette effervescence
 Qui régnait partout dans la maison,
 Et le sapin plein de décorations !
 Moments de joie sans pareil,
 Parés de bonheur et de merveilles ;
 Maman qui préparait la bûche,
 Nous qui faisions les truffes
 Les mains pleines de chocolat,
 Plus sur nos doigts que dans le plat !
 Et enfin, la dernière nuit venue
 Avant le grand jour tant attendu,
 Le sommeil qui ne veut pas venir,
 Trop excités pour s'endormir ;
 Espérer que le Père-Noël va oublier
 Les bêtises faites pendant l'année,
 Puis au petit matin, se lever,
 Et devant nos yeux émerveillés
 En découvrant les paquets,
 Nos parents qui souriaient !
 Je revis ces merveilleux moments
 Aujourd'hui, avec mes enfants ;
 Décorer toute la maison
 De guirlandes en papier crépon,
 Mettre dans la crèche les santons,
 Sur le sapin, les boules brillantes
 Et les guirlandes étincelantes
 De mille couleurs scintillantes !
 Préparer avec eux le repas de fête,
 Sortir les plus belles assiettes,
 Et à l'approche du jour formidable
 Les découvrir un peu plus sages,
 Juste pour que le Père Noël oublie
 Qu'ils n'ont pas toujours été gentils !
 Avec le même regard pour mes enfants
 Qu'avaient jadis pour moi mes parents,
 Je retrouve chaque année l'instant magique,
 Quand leurs yeux magnifiques
 Découvrent sous le sapin,
 Leurs cadeaux au petit matin !"

Véronique AUDELON